COMMUNE DE CURTAFOND

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 novembre 2012

Point sur les dépenses engagées pour l'opération « cœur de Village »

Le maire commente le tableau récapitulatif des dépenses et recettes de l'opération « cœur de village ».

Compte tenu des dépenses engagées, il apparaît opportun d'engager une réflexion pour effectuer les travaux de rénovation de la place dès 2013.

Modifications budgétaires

Le conseil décide de modifier comme suit les prévisions budgétaires du budget général :

- compte 6216 « personnel… » : + 2500 €
- compte 73925 (D) « fonds péréquation recettes fiscales… » : + 1 005 €
- compte 022 « dépenses imprévues » : - 3 931,17 €
- compte 023 « virement à la section d'investissement » : + 13 659,69 €
- compte 66111 « intérêts… » : - 2 300,00 €
- compte 6618 « intérêts des autres dettes » : + 800,00 €
- compte 73111 « taxes foncières et d'habitation » : + 1 005,00 €
- compte 7322 « dotation de solidarité communautaire » : + 62 000,00 €
- compte 7381 « taxe additionnelle droits de mutation… » : + 950,00 €
- compte 7411 « dotation forfaitaire » : 1 900,00 €
- compte 74124 « dotation d'intercommunalité » : - 57 000,00 €
- compte 742 « dotations aux élus locaux » : - 1 400,00 €
- compte 74832 « attribution du fonds de la TP… » : - 100,00 €
- compte 758 « produits divers de gestion courante » : + 700,00 €
- compte 7788 « produits exceptionnels divers » : + 3 678,52 €
- compte 021 « virement de la section de fonctionnement » : + 13 659,69 €
- compte 10222 « FCTVA » : - 1 800,00 €
- compte 10223 « TLE » : + 6 250,00 €
- compte 1321-25 « dotations cœur de village » : + 3 624,00 €
- compte 13258 « dotations autres groupements » : + 5 300,00 €
- compte 202 « frais documents d'urbanisme… » : + 1 400,00 €
- compte 2051 « concessions et droits similaires » : + 322,00 €
- compte 2041582-25 « immo. cœur de village… » : + 36 000,00 €
- compte 21316 « équipements du cimetière » : - 322,00 €
- compte 21538-25 « immo. cœur de village » : - 36 000,00 €
- compte 2183 « matériel de bureau et informatique » : - 1 400,00 €
- compte 2313 « constructions » : + 4 930,17 €
- compte 2315-25 « immo cœur de village… » : + 28 000,00 €
- compte 2315 (R) : installations, matériel et outillage techniques » : + 5 896,48 €.

Budget « assainissement » :

- compte 022 « dépenses imprévues » : - 1 273,62 €
- compte 6811 « dotations amort. Immo… » : + 1 273,62 €
- compte 2803 « amort. frais d'études… » : + 1 273,62 €

- compte 203 (R) « frais d'études… » : - 6 368,11 €
- compte 2315 « installations, matériel… » : - 5 094,49 €.

Sur le budget « assainissement », le conseil décide d'amortir l'étude préalable à l'épandage des boues réalisée en 2010 pour un montant de 6 368,11 €, sur une durée de 5 ans.

Suite à l'aménagement de la cour de l'école en 2009, la retenue de garantie d'EGCA n'avait pas été libérée, le PV de réception ayant été établi avec réserves. L'entreprise ne donnant pas suite malgré plusieurs réclamations, le conseil décide d'encaisser la somme de 3 678,52 €.

Renouvellement de la ligne de préfinancement

Dans l'attente du versement de la TVA et du solde des subventions des travaux « cœur de village », le conseil municipal décide de reconduire la ligne de préfinancement contracté avec le Crédit Agricole Centre Est pour un montant de 90 000 € pour une durée de 12 mois, intérêts à échéance trimestrielle, au taux T4M de 0,09 % + marge de 2,70 %.

Il est rappelé le taux variable, à ce jour, de l'emprunt CACE ayant pour objet la rénovation du bâtiment « mairie » ainsi que le refinancement de deux prêts, soit 0,5260 % ainsi que le taux variable de l'emprunt Crédit Foncier ayant pour objet la construction de deux logements locatifs, soit 1,25 %.

Modification des statuts du Syndicat Veyle Reyssouze Vieux Jonc

Le conseil municipal accepte la modification des statuts du Syndicat Veyle Reyssouze Vieux Jonc ayant pour objet :

- le transfert de son siège social de la mairie de St Rémy au 304 chemin de la Veyle à St Rémy
- la modification de l'article 6 fixant la composition du bureau.

Point sur les affaires scolaires et examen d'une demande de subvention exceptionnelle

Mr Luciani, adjoint délégué aux affaires scolaires, donne le compte rendu du dernier conseil d'école et présente les effectifs du RPI : 125 élèves sont scolarisés à Confrançon et 70 à Curtafond.

Mr Moricheau, directeur de l'école de Confrançon, souhaitant organiser une classe de découverte du 17 au 21 juin 2013 à Lamoura (Jura) pour ses 25 élèves (GS/CP), le conseil municipal, en association avec la commune de Confrançon, décide de prendre en charge, exceptionnellement, le transport, pour un coût estimé de 866 €.

Point sur le curage du réseau d'assainissement et sur le contrôle de la lagune

Le réseau d'assainissement a été curé dans le secteur sud du village, suite à des problèmes d'écoulement.

Une nouvelle visite d'autosurveillance a été effectuée par le SATESE sur la lagune du village ; il ressort qu'elle ne peut plus recevoir de nouveaux branchements.

Droit de préemption

Le conseil municipal est informé de la vente d'une maison d'habitation sise au lieudit « Les Brouilles » sur une parcelle cadastrée section ZA n°289, 290, 291 et 292 d'une superficie totale de 8 780 m2 et décide de ne pas exercer son droit de préemption.

Information sur la construction d'une canalisation de gaz

Le conseil est informé que GRT gaz va lancer la concertation et une étude pour la construction d'une nouvelle canalisation de gaz naturel entre Saint-Avit/Tersanne (Drôme) et Etrez, d'une longueur de 150 km environ, d'un diamètre de 1 200 mm pour un coût estimé à 400 M€.

Priorités à donner pour les investissements 2013

Le conseil définit les priorités à donner pour les travaux 2013 : place du village, aire pour tri sélectif, abri bus…

Questions diverses

Le conseil municipal :

- est informé du permis de construire accordé :
  - le 18 septembre 2012 à Mr Yvan Olivier pour la démolition d'une porcherie et la construction d'un hangar de stockage de céréales au lieudit « Planchemelle »
  - le 2 octobre 2012 à Mr Mickaël Jobazé pour la rénovation d'un bâtiment au lieudit « La Chevinière

- est informé de la déclaration préalable déposée le 18 septembre 2012 par Mme Nicole Goyer-Gallet pour la réfection d'une toiture au lieudit « Cormassine »

- prend note que la cérémonie des vœux de la municipalité aura lieu le samedi 5 janvier à 11 h

- prend connaissance des différentes activités dont les enfants du RPI (46 de Confrançon et 22 de Curtafond) bénéficieront dans le cadre du contrat éducatif local des deux communes : découverte de l'accordéon, découverte des oiseaux de nos jardins, découverte de la céramique, fleurissement, éveil corporel, art du cirque, découverte du karaté, rugby et batucada

- se félicite de la continuité de l'association Curtaf' fait un bond.